Royaume du Maroc
Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration
Administration des Douanes et Impôts Indirects

المملكة المغربية
وزارة الاقتصاد والمالية وإصلاح الإدارة
إدارة الجمارك والضرائب غير المباشرة

Rabat, le 19/08/2020

CIRCULAIRE N° 6084/233

Objet : - Accord de libre-échange Maroc/Turquie.
- Recevabilité des certificats EUR.1 et EUR-MED ne comportant pas la signature des douanes turques.

REFER : - Circulaire n° 4976/222 du 30/12/2005 telle que modifiée.

Dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la COVID-19, les autorités turques ont adopté une nouvelle procédure de délivrance des certificats EUR.1 et EUR-MED pour répondre aux mesures de restriction instaurées.

Ainsi, les certificats délivrés par procédé électronique, à compter du 01/07/2020, ne comportent plus la signature des douanes turques et sont revêtus de l'empreinte scannée du cachet desdites autorités et dotés d'un lien internet et/ou d'un code QR dont la lecture redirige vers le site gouvernemental qui affiche directement les informations se rapportant au certificat, permettant de s'assurer de son authenticité.

A ce titre, et afin de ne pas entraver la fluidité des opérations d'importation en provenance de Turquie, le service est informé qu'il a été décidé d'accepter les certificats délivrés selon les modalités précitées et édités sur le formulaire conventionnel habituel et selon les règles d'impression prévues par la circulaire citée en référence et ce, à compter du 01/07/2020 et jusqu'à nouvel ordre.

Il va sans dire que les vérifications d'usage ainsi que le recours, le cas échéant, au contrôle a posteriori restent de rigueur.

Il importe, enfin, de préciser que les importateurs devront joindre à leurs déclarations un engagement sur l'honneur (ci-joint, modèle) de produire à la demande, un certificat délivré a posteriori conforme aux dispositions conventionnelles.

Toute difficulté d'application est à signaler à l'Administration centrale sous le timbre de la présente.

Le Directeur Général de
L'Administration des Douanes
et Impôts Indirects

Nabyl LAKHDAR

SGIA/Diffusion/19-08-20/14h20

Entête de la société

Engagement

Je, soussigné (e) (nom) .....

En ma qualité de représentant légal de (raison sociale de la société) ou son représentant habilité

……

Ayant son siège social à ……

sollicite l'autorisation d'enlèvement des marchandises objet de(s) la déclaration(s) d'importation n°(s) ……. ayant été couverte(s), dans le cadre des assouplissements prévus par la circulaire n° 6084/233 du 19/08/2020 par le(s) certificat(s) EUR.1/EUR-MED n°(s) …… délivrés par procédé électronique et non signés par les douanes turques, pour le bénéfice du traitement préférentiel sollicité.

Je m'engage par le présent à :

- Produire en cas de demande de l'administration et dans un délai de 4 mois, un certificat d'origine délivré a posteriori comportant la signature des douanes turques ; et

- Acquitter les droits et taxes exigibles dans le cadre du droit commun, en cas de non présentation dudit certificat d'origine dans les délais prescrits.

Fait à ..... le…….

Cachet et signature